

Hadopi : les professionnels de la Bourse jugent la loi inutile

Reposant sur les réponses de plus de **15.000 internautes** (ayant répondu au 26/05/2009), un sondage sur la [loi Hadopi](#) montre encore une fois le **scepticisme d'une partie des internautes** envers la loi visant à lutter contre le piratage.

Ce sont les lecteurs de *Boursorama* qui se sont pris au jeu du scrutin. Résultat probant: pas moins de **53 % estiment que si les internautes doivent bel et bien accepter de payer en cas de preuve d'un téléchargement illégal** d'un contenu à caractère culturel, « *la solution d'une licence globale aurait été plus judicieuse. Hadopi va se révéler inapplicable en l'état* ». Traduction, la question d'une juste rémunération des artistes se pose toujours.

Le sondage révèle que **30 % des internautes ayant répondu estiment que « la loi est une mauvaise chose »** et que le principe de la gratuité du Web doit être préservé.

Seulement **18 %** des voix exprimées pensent que la loi Hadopi est une bonne mesure visant à **responsabiliser les internautes et les personnes qui téléchargent, au détriment de la création...**

Ces positions montrent, là encore, l'**écart existant entre l'avis des internautes et la position du Gouvernement**, exprimée et défendue par Christine Albanel, ministre de la Culture.

Du reste, les étapes que doit franchir la loi ne sont pas encore closes. L'**opposition a déjà saisi le Conseil constitutionnel** et au niveau européen, la loi française pourrait être mise à mal si le **droit d'accès à Internet était reconnu comme un droit fondamental**.